

Crédit d'impôt pour solidarité (CIS)

Répartition des particuliers¹ avec compensation² sur leur versement de CIS selon la source de la dette compensée

Années CIS 2019-2020 à 2021-2022³

Source de la dette compensée	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Solde en impôt seulement	307 135	358 340	227 496
Solde en impôt et autres dettes	22 129	30 701	16 301
Autres dettes seulement	103 607	86 131	100 020
Total	432 871	475 172	343 817

Source : Revenu Québec, Environnement informationnel de Revenu Québec en date du 31 mars 2022.

¹ Dans un couple, il y aura compensation seulement si le demandeur a une dette. Si c'est le conjoint qui a une dette, aucune compensation n'est effectuée sur le versement de CIS du ménage.

² La compensation peut être totale ou partielle selon l'importance de la dette par rapport au montant du versement. Elle est de 50 % pour les prestataires de l'aide financière de dernier recours et pour les personnes dont le revenu familial est inférieur à un certain seuil (21 740 \$ pour l'année 2021-2022).

³ Une année CIS s'étend généralement du mois de juillet d'une année à juin de l'année suivante. Cependant, des versements peuvent être effectués de façon rétroactive. À noter que l'année CIS 2021-2022 est en cours, ce qui explique le volume plus faible.